**CONSERVATION**

**Tableau 1:** Usage actuel des ressources génétiques animales.

****

**1 CONSERVATION IN-SITU**

La conservation in-situ se fait avec plus ou moins de succès et pour des raisons bien différentes dans les exploitations privées pour la *Ouled-djellal* et la *Rembi* chez l’ovin, la *Arabia* chez le caprin, certains rameaux et souches respectivement pour le bovin, le camelin et la poule.

Le reste, qui d’ailleurs demeure mal connu, a déjà vécu et continue de vivre les différentes formes de menaces, jusqu’aux plus extrêmes :

* Croisements anarchiques : cas de la *Makatia* (caprin) et des différents types dubovin local
* Réduction des effectifs : cas de la *Hamra* (ovin), certains types de bovins
* Disparition de types : cas des souches des espèces de basse-cour.

Dans ce cas précis (volaille et lapin), très peu d’informations existent. Elles soulignent la perte de larges parts de la diversité génétique sans pour autant renseigner de manière détaillée sur la composition du réservoir génétique actuel, Il y a lieu de signaler que très peu d’animaux sont concernés par la conservation in-situ dans les organismes publics, (types et effectifs).

l’ITELV, à travers son programme de conservation, a constitué un troupeau ovin de race *Hamra* et vise à étendre cette action à d’autres races.

**2- CONSERVATION EX-SITU**

A ce jour, un très faible échantillon de la diversité génétique est conservé en ex-situ au niveau du CNIAAG. Les besoins en conservation ex-situ en terme de types génétiques et d’effectifs à maintenir ne sont pas identifiés, les actions actuellement menées ne peuvent être objectivement évaluées.

Le tableau 2 rapporte les quelques opérations de préservation entreprises soit par des éleveurs isolés soit par des institutions d’élevage.



**3- AMELIORATION GENETIQUE**

Les dispositions prises dans le cadre du PNDA pour la protection et le développement du patrimoine génétique animal sont une réelle avancée mais restent insuffisantes ; elles concernent les actions suivantes :

**-** soutien à l’insémination artificielle et production de reproducteurs bovins (vache laitière),

**-** création de pépinières de production d’essaims et de reines,

**-** production de poulains et pouliches de races pures,

**-** production de chamelons femelles,

**-** toute opération d’amélioration génétique de l’espèce ovine et caprine.

**3-1- .Les croisements**

􀂙 **Bovin**

Quelques essais d’amélioration par croisement ont été menés en station (Fetzara, Baba Ali) durant les années quatre vingt mais ceux sont arrêtés à la F1. Ces essais avaient pour objectif de définir le type de croisement à développer, et ont été effectués dans deux directions :

**-** Croisement lait - viande

**-** Croisement viande

Pour le lait – viande, il a été fait appel à du sang *Holstein*, Pie rouge, Tarentaise et Montbéliarde. Le but étant de bénéficier des aptitudes laitières de ces races, la viande étant considérée comme sous produit du lait.

Concernant le croisement viande, il a été fait appel à du sang *Hereford*, *Charolais*, *Blonde d’Aquitaine*, *Limousin* et *Santa Gertrudis*.

􀂙 **Caprin**

Les croisements avec du matériel exotique ont touché le caprin aussi, surtout celui des régions d’implantation des centres, instituts et fermes pilotes, qui ont introduit en de nombreuses occasions du caprin laitier exotique. Comme pour le bovin, l’on retrouve des zones où il y a eu des croisements systématiques mais à la différence que ce sont les éleveurs eux-mêmes qui ont recherché les animaux à haut potentiel pour améliorer les performances laitières de la chèvre locale.

Les troupeaux caprins de certaines régions ne peuvent plus être considérés comme locaux puisque fortement métissés à tel point que les gènes à effets visibles introduits (Alpine et Saanen surtout) sont très répandus.

􀂙 **Autres espèces**

L’amélioration génétique par les croisements avec le matériel exotique a même touché l’ovin reconnu pourtant avoir de bonnes aptitudes. C’est ainsi que de nombreuses tentatives ont eu lieu et pour différents objectifs de production : viande, lait et laine. Elles n’ont généralement pas eu de suite en raison du refus des éleveurs à adopter des phénotypes jugés "mauvais " par rapport à ceux des ovins locaux.

**3-2- La sélection en race pure**

Deux principaux modèle de sélection en “race pure” peuvent être rapportés : celui imposé par le contexte socio-économique des éleveurs et celui qui résulte de leur choix délibéré :

• **La sélection en race pure dans les élevages de subsistance**.

• **La sélection en race pure d’élevages pépinières**.

**4- PRINCIPALES CONTRAINTES A L’UTILISATION DES RESSOURCES GENETIQUES ANIMALES**

L’un des aspects qui limitent le maintien de la biodiversité et de la variabilité génétique est la régression, voire la disparition des races animales. Les raisons sont multiples et trop souvent seul le court terme est pris en considération par les éleveurs. Parmi les principales contraintes, nous citerons notamment:

• Matériel génétique de base certifié non disponible pour la diversification des productions animales ;

• Références techniques locales limitées ;

• Absence d’un programme global de conservation (objectifs, types génétiques concernés, voies et moyens de conservation) ;

• Caractérisation incomplète ou insuffisante des différents types génétiques (description, effectifs, répartition, systèmes de production, environnement socioéconomiques et physique) pour bien raisonner la conservation ;

• Faible coordination entre les acteurs et les secteurs (recherche, production, …);

• Mesures incitatives limitées pour la conservation in-situ par les éleveurs (aide technique, économique et organisationnelle) ;

• Cadre juridique et législatif limité ;

• Absence d’une stratégie d’intégration des ressources génétiques locales dans le développement des productions animales dans le souci de satisfaire les besoins croissants de la population.

**5- PROPOSITIONS D’INTERVENTION**

Les tâches d’ordre technique peuvent se résumer en deux catégories selon les types d’interventions prioritaires, en rapport avec l’état actuel des races ou des populations existantes :

**a-** Dans les populations à petits effectifs ou celles menacées de disparition, il est recommandé de développer ces races et de les intégrer dans l’économie nationale

Il est aussi recommandé de chercher des débouchés économiques viables pour ces populations.

**b-** Dans les populations et races en activité économique, disposant d’effectifs stables ou en progression telles que la population bovine locale, les races bovines introduites et quelques populations ovines locales, il est recommandé de développer des plans d’organisation de leurs élevages avec notamment des plans d’amélioration génétique spécifiques à chaque race ou population.

**Tableau 3 :** Nombre de races pour lesquelles la caractérisation a été faite

****

**Tableau 4 :** Priorités nationales pour la conservation et l’utilisation des ressources génétiques animales

****

Cependant, un certain nombre de mécanismes nécessaires à l’incorporation des programmes agricoles locaux dans le secteur agricole national et la réhabilitation de la diversité animale doivent être étudiés.

* **La conservation des espèces les plus menacées par des mesures de conservation in-situ (aires protégées) et ex-situ**
* **La réintroduction dans les systèmes de production**
* **L’amélioration de la vulgarisation relative à la production animale**
* **Limitation des subventions qui favorisent les races exotiques**
* **Subvention pour les races menacées**
* **La gestion et l’utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles**
* **Le renforcement de la gestion de l’information**
* **La création d’institutions adéquates**
* **Le renforcement de la recherche scientifique**
* **Investissement dans la recherche**
* **Intervention contre la sécheresse**
* **Participation de la population, des organismes non gouvernementaux et du secteur privé.**
* **La promotion de l’éducation, de la formation et de la sensibilisation sur la biodiversité**